

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

DECRET N° 83/1140 du 20/12/1983
MTPS.DGTFP/DFP/16

Portant reclassement et nomination de
Mademoiselle KISSILA Solange, Attachée
des Affaires Etrangères./-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT./

(/ISAS :

- (/u la Constitution du 8.7.79 ;
- (/u la loi 25/80 du 13.11.80 portant amendement de l'article 47 de la Constitution du 8.7.79 ;
- (/u la loi 15/62 du 3.2.62 portant Statut Général des fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;
- (/u l'arrêté 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;

DGB :

- (/u le décret 61/143 du 27.6.61 portant Statut commun des cadres du personnel Diplomatique et Consulaire ;
- (/u le décret 62/130/MF du 9.5.62 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
- (/u le décret 62/195/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;
- (/u le décret 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi 15/62 du 3.2.62 portant Statut Général des fonctionnaires ;

DCF :

- (/u le décret 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
- (/u le décret 67/50/FP-BE du 24.2.67 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements, notamment en son article 1er & 2 ;
- (/u le décret 74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret 62/196/FP du 5.7.62 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
- (/u le décret 80/15 du 4.4.79 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- (/u le décret 80/630 du 17.12.80 portant déblocage des avancements des Agents de l'Etat ;
- (/u le décret 80/644 du 28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
- (/u le décret 83/320 du 5.3.83 portant nomination d'un Membre du Conseil des Ministres ;
- (/u le Rectificatif 81/016 du 26.1.81 au décret 80/644 du 28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
- (/u le décret 81/017 du 26.1.81 relatif aux intérimis des Membres du Gouvernement ;
- (/u l'arrêté n° 3782/MTPS.DGTFP.DFP du 19.4.82 autorisant Mademoiselle KISSILA Solange à suivre un stage au Cameroun ;
- (/u l'arrêté n° 9066/TFP et FPAI.FP du 23.10.80 portant titularisation et nomination des Attachés Stagiaires des Affaires Etrangères ;
- (/u la lettre n° 3393/FR-MC-SG du 29 Octobre 1983 du Secrétaire Général à la Coopération transmettant le dossier de l'intéressée ;

Maint

ARTICLE 1er : En application des dispositions du décret 61/143 du 27.6.61 susvisé, Mademoiselle KISSILA Solange, Attachée des Affaires Etrangères de 1^o échelon, indice 620 des cadres de la catégorie A hiérarchie II des Services Diplomatiques et Consulaires en service au Ministère de la Coopération à Brazzaville titulaire de la Licence en Droit et du Certificat de l'Institut des Relations Internationales du Cameroun est reclassée à la catégorie A hiérarchie I et nommée Secrétaire des Affaires Etrangères de 1^o échelon, indice 790. Acc = Néant./-

ARTICLE 2 : Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter de la date effective de reprise de service de l'intéressée à l'issue de son stage, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 20 Décembre 1983

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement ;

Le Ministre des Affaires
Etrangères,

Nze
Pierre NZE.

Le Ministre du Travail et de
la Prévoyance Sociale,

Combo Matsiona
Bernard COMBO MATSIONA.-

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances,

Lekoundzou Itihi Ossatoumba
LEKOUNDZOU Itihi Ossatoumba.-

AMPLIATIONS :

- JORPC..... 1
- DGTFP/DFP..... 3
- DGB..... 3
- DCF..... 3
- MINI.ETR..... 2
- DOSSIER..... 3
- INTERESSEE..... 1
- SGMC/BC..... 2.-